



**Compte rendu de l'Assemblée générale de l'APLAES du 16 juin 2023  
de 14h30 à 16h30 à l'université de Lille, Campus Cité Scientifique, Lilliad**

**Membres présents : 29**

Jean-Baptiste Guillaumin, Jean Schneider, Claire Vieilleville, Sarah Orsini, Mathilde Simon Lencou-Barême, Malika Bastin-Hammou, Daria Francobandiera, Séverine Clément-Tarantino, Sophie Roesch, Déborah Roussel, Halima Benchikh-Lehocine, Claire Pérez, Valentin Decloquement, Bruno Poulle, Estelle Oudot, Pierre-Alain Caltot, Emmanuelle Valette, Valérie Wampfler, Manon Brouillet, Nicolas Bertrand, Pedro Duarte, Emmanuèle Caire, Stavroula Kefallonitis, Sophie Aubert-Baillet, Fabric Galtier, Anne Sinha, Claude Brunet, Laurence Boulègue, Christophe Cusset.

**Membres représentés : 139**

Arnaud Zucker, Muriel Lafond, Joseph Dalbera, Aurélien Berra, Jean-Philippe Guez, Déborah Boijoux, Isabelle Jouteur, Marc Milhau, Véronique Ciréface, Franck Collin, Marion Faure, Théo Polychronis, François Ploton, Julie Ribreau, Yves Liébert, Béatrice Lietz, François Mottais, Valérie Naas, Pascale Paré-Rey, Laurent Pernot, Maud Pfaff, Jean-Auguste Poulon, Thomas Guard, Chantal Kircher, Sylvie David-Guignard, Michel Farzoff, Antoine Pietrobelli, Claire Poulle, Catherine Sensal, Philippe Bringel, Nicole Fick, Nicolas Cavuoto-Denis, Charles Guérin, Anne Raffarin, Michel Perrin, Nathalie Catellani, Florentin Maroye, Elise Albanèse, Agnès Arbo, Estelle Bedon, Jacques-Emmanuel Bernard, Michèle Biraud, Anne Bouscharain, Vincent Bruni, Nadine Le Meur, Danièle Aubriot, Anne-Marie Gonidou, Dimitri Mézière, Jeanne Ravaute, Maelys Blandenet, Elise Pampanay, Frédéric Duplessis, Louis Autin, Anne-Sophie Noël, Marie-Thérèse Cam, Géraldine Hertz, Brigitte Jean -Pérez, Jean-Christophe Jolivet, Pascale Jouanna, Sylvie Labarre, Sylvie Laigneau-Fontaine, Peggy Lecaude, Marie Ledentu, Pierre Lefevre, Marie-Karine Lhommé, Fabrice Wendling, Pierre Pontier, Camille Denizot, Bénédicte Chachuat, Laetitia Ciccolini, Lucie Claire, Cécile Corbel, Jean-François Cottier, Régis Courtray, Marielle de Fanchis, Sophie Comte, Julie Gallego, Marie-Françoise Marein, Eliane Sbrugnera, Adrien Bresson, Marine Achard-Martino, Stéphane Gioanni, Valérie Giton-Ripoll, Johann Goeken, Benjamin Goldlust, Sophie Gotteland, Laurent Gourmelen, Michel Griffe, Jean Hadas-Lebel, Florence Bret, Micheline Decors-Foulquier, Bénédicte Delignon, Lucienne Deschamps, Catherine Dobias, Jacques Elfassi, Valérie Fauvinet-Ranson, Guillaume Flamerie de la Chapelle, Gérard Freyburger, Laurent Gavaille, Anne-Marie Favreau Linder, Annick Stoehr-Monjou, Géraldine Puccini, François Ripoll, Marie-Anne Sabiani, Gianpiero Scafoglio, Lucie Thévenet, Jean-François Thomas, Elise Urlacher, Régine Utard, Paul-Marius Martin, Michel Tarayre, Flore Kimmel, Nathalie Rousseau, Emilie Sérès, Mathilde Cazeaux, Laurence Vianès, Murielle Labonnelie, Jean.-Yves Guillaumin, Sarah Gaucher, Elisabeth

Gavoille, Marine Miquel, Arnaud Perrot, Richard Faure, Jean Trinquier, Anca Dan, Julia Wang, Charles Delattre, Pascale Brillet-Dubois, Alexa Piqueux, Sophie Van der Meeren, Jean-Marc Vercruysse, Etienne Wolff, Sophie Houdenot, Peggy Lecaudé, Sabine Luciani.

## **1. Présentation du rapport moral par Laurence Boulègue, présidente de l'APLAES**

Chères et chers collègues,

Je vais débiter ce rapport moral par un point consacré aux activités scientifiques et de médiation scientifique de l'APLAES, puisque cette année 2022-2023 a été particulièrement fructueuse, avant d'aborder le point délicat des questions d'ordre pédagogique et institutionnel, qui sont préoccupantes, et de terminer par les aménagements qui ont été apportés au fonctionnement de l'APLAES, avec la nécessaire révision formelle des statuts et l'ouverture du bureau aux doctorants et aux docteurs.

Auparavant, au moment du bilan de ma première année de présidence, je tiens à saluer la disponibilité des membres du bureau, sans qui rien n'est possible, et à remercier chacun d'eux pour le travail effectué et pour l'aisance de nos échanges, plus particulièrement ici Anne Sinha, secrétaire dévouée de notre association et, entre autres nombreuses tâches, coordinatrice de la *Lettre de l'APLAES*, et Claude Brunet, à qui est revenue la très lourde charge de reprendre la mission de trésorier. Leur patience – il en a fallu – fut mise à rude épreuve, mais ne fut jamais prise en défaut.

L'organisation du congrès de juin 2023, que vient clore cette assemblée générale, est sans doute l'action la plus visible des activités scientifiques de cette année académique. Je commence donc par la fin et remercie chaleureusement les collègues de la section lilloise, menée par Sophie Aubert Baillot et Charles Delattre, pour leur accueil à l'Université de Lille et pour la magnifique journée d'études qui nous a été offerte jeudi 15 juin. Ce fut le fruit d'un travail réfléchi et élaboré que le bureau a pu suivre tout au long de l'année. La thématique, au croisement des intérêts des latinistes comme des hellénistes, et l'amplitude chronologique ne pouvaient mieux refléter la profondeur et la variété des études qui sont les nôtres. Les belles communications de cette journée trouveront leur place dans la revue des *Annales de l'APLAES*, revue en ligne, et viendront compléter les actes des congrès des années précédentes. La revue s'est d'ailleurs étoffée tout récemment de la parution de son huitième numéro (*Imitation des modèles et intertextualités de la Grèce ancienne à l'âge humaniste*), paru fin mai 2023, qui contient les articles issus de la journée scientifique du congrès de juin 2021, qui avait eu lieu, sous un format un peu allégé, en distanciel, à l'Université de Picardie Jules Verne. Les actes du Congrès d'Aix-en-Provence en 2022 seront les prochains à paraître, grâce au travail inlassable et à l'acribie de Pierre-Alain Caltot, rédacteur en chef des *Annales de l'APLAES*.

Outre les manifestations qui lui sont propres, l'APLAES est engagée dans d'autres activités liées à la diffusion de la recherche et à la médiation en lien avec d'autres associations ou organisations. Ainsi en est-il de deux festivals dédiés aux langues et littératures anciennes : le Festival européen Latin Grec à Lyon, du 22 au 25 mars 2023, organisé par Christophe Cusset, Vice-Président de l'APLAES, et le festival des Langues anciennes de Versailles, où l'APLAES figure en tant qu'une des associations membres du

réseau Antiquité Avenir. L'APLAES y est même particulièrement engagée grâce aux nombreux efforts et à toute l'énergie qu'avait déployés Marie-Rose Guelfucci, à qui le projet tenait tout particulièrement à cœur. Je m'y suis donc rendue cette année, en compagnie d'Anne Sinha, afin de ne pas laisser s'éteindre un flambeau qui fut si ardemment allumé. Ce festival est une belle réussite : ouvert au grand public à qui il offre un contact direct avec les associations dédiées aux langues et cultures anciennes, il propose aussi de très belles conférences d'universitaires renommés, parmi lesquels des membres de l'APLAES. Le bureau est attaché à poursuivre notre engagement dans ce type de rencontres. Dans ce même esprit d'ouverture à un public plus large, se sont tenus cette année les Etats généraux de l'Antiquité (*Tous les chemins mènent à l'Antiquité*), sous la houlette du réseau Antiquité Avenir et de son secrétaire général Pierre-Alain Caltot qui en a assuré cette année le fonctionnement et l'a vaillamment porté. Organisées par nos collègues de l'Université de Lyon, Virginie Hollard (historienne) et Christophe Cusset (helléniste), ces journées, animées de nombreuses tables rondes, ont été principalement menées par les efforts conjoints de la Sophau et de l'APLAES. J'ai, à cette occasion, participé, aux côtés de Manuel Royo, Président de la Sophau, à la table ronde d'ouverture, organisée par des étudiants de l'Université de Lyon, sur les métiers liés à nos études. Enfin, a été orchestrée la quatrième édition du prix de thèse de l'APLAES par les soins de Christophe Cusset. Quatre candidats ont été distingués et le prix a été remis hier à Martina Landolfi pour sa thèse *Recherches sur les listes de livres dans l'Antiquité gréco-romaine. Pratiques culturelles et enjeux intellectuels* (dir. L. Pernot et G. D'Alessio). Le bureau a examiné les différents dossiers, opéré une pré-sélection et, cette année, l'expert étranger était Alban Boudou, Professeur à l'Université de Laval, qui nous a fait l'honneur de lire les travaux et d'élire la lauréate. Le prix de thèse de l'APLAES, doté de 1000 euros, attire chaque année une quinzaine de candidatures et nous nous félicitons de la qualité des thèses présentées, tout en constatant et regrettant que les latinistes participent peu. C'est pourquoi nous les engageons à concourir eux aussi les prochaines années.

À l'intersection de la recherche et de la pédagogie, l'APLAES est engagée dans le comité de pilotage du programme *Les Humanités dans le texte*, conduit par Anca Dan, attachée de recherche au CNRS et rattachée à l'ENS. Il s'agit d'un programme scientifique et pédagogique piloté par l'École normale supérieure - PSL et soutenu par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, qui vise à constituer une anthologie numérique de textes anciens, traduits et commentés, sur la plateforme Odysseum. Des chercheurs, des enseignants-chercheurs, des enseignants du supérieur et du secondaire, des étudiants et des passionnés de différents domaines scientifiques et artistiques, sensibles à l'importance de l'héritage classique, sont invités à proposer des projets de dossiers multimédia transdisciplinaires, autour d'un fragment de texte transmis dans une langue ancienne. J'ai siégé le 24 mai dans la commission d'étude des projets déposés, plus de vingt-cinq dossiers ont été retenus. Il nous a paru important d'être actifs dans le volet numérique pour soutenir nos recherches et leur diffusion auprès d'un public curieux, et plus particulièrement auprès des enseignants et élèves du secondaire.

En effet, la question de l'avenir de nos enseignements est au cœur de nos préoccupations et les liens entre l'enseignement supérieur et l'enseignement du latin et du grec en collège et lycée sont une des clefs de leur pérennité. La réunion du comité de l'APLAES le 14 janvier 2023 a permis de jeter une lumière cruelle sur l'état de nos enseignements dans l'ensemble des universités françaises, et de voir un lien entre la réforme des concours et la révision des maquettes et un tel assèchement des inscriptions, même s'il est vrai aussi que c'est globalement les métiers de l'enseignement qui ont perdu leur attractivité auprès des étudiants. Les baisses des effectifs sont une réalité généralisée,

particulièrement sensible dans la filière MEEF, qu'il s'agisse des rares formations en Lettres classiques ou des inscriptions à l'option de latin du concours des Lettres modernes, au point de ne pouvoir ouvrir les cours dans un certain nombre de départements ou UFR. À la suite de notre réunion, j'ai été en contact avec le Président de la CNARELA (Coordination Nationale des Associations Régionales d'Enseignants de Langues Anciennes), François Martin, et les associations APlettres (Association des professeurs de Lettres), SEL (Sauvegarde des enseignements littéraires), SLL (Sauver les lettres), APFLA-CPL (Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires) au sujet des enseignements des langues anciennes. Nous avons décidé de demander une audience au ministère en juin. Notre lettre, envoyée mi-mai, est restée à ce jour sans réponse. Nous pensons envoyer un courrier aux commissions éducation du Sénat et de l'Assemblée nationale.

La situation de nos enseignements et la raréfaction des recrutements sont inquiétantes. Emmanuèle Caire, précédente Présidente de l'APLAES, en avait déjà fait état dans son rapport moral de l'année 2021 et avait fait mention des échanges réguliers de l'APLAES avec la 8e section du CNU, présidée par Nadine Le Meur, pour élaborer et diffuser de façon concertée des enquêtes concernant nos disciplines dites « à petits effectifs ». La réflexion s'est poursuivie et a abouti cette année au dépôt par Nadine Le Meur du dossier de demande de reconnaissance de discipline rare pour les études gréco-latines. J'ai, à la demande de la Présidente de la section 8 du CNU, dans la lignée des précédentes actions, signifié l'appui de l'APLAES par une lettre de soutien. Nadine Le Meur que je remercie vivement pour l'énergie qu'elle a déployée dans ce dossier, m'a informée tout récemment de la réponse positive qui a été donnée à la demande. Si les effets d'une telle labélisation, au niveau européen, ne seront probablement pas immédiats, on peut néanmoins espérer en recueillir quelques bénéfices pour la sauvegarde de nos études et il s'agit d'un argument de poids pour défendre le maintien de cours à petits effectifs.

C'est en effet par l'action conjointe des associations et institutions qui portent les études de langues et littératures de l'Antiquité que nous pouvons agir. L'APLAES a à cœur de maintenir des liens étroits avec ses partenaires. Ainsi avons-nous des échanges réguliers avec les autres associations, en particulier avec la CNARELA, présidée par François Martin, aujourd'hui représentée par Estelle Oudot, Vice-Présidente, la Semen-L, présidée par François Ploton-Nicollet, la Société des études latines, aujourd'hui représentée par son administrateur Bruno Poulle, la Société des études grecques et l'association Guillaume Budé, présidées par Michel Fartzoff, et la Sophau, présidée par Manuel Royo, qui renouvellent leur amitié à l'occasion de notre congrès et nous convient régulièrement aux leurs.

Pour ce qui est du fonctionnement interne de l'APLAES, le bureau fut particulièrement investi cette année dans la révision des statuts de l'association, dont il ne s'agit pas de bouleverser l'organisation qui avait été très bien conçue lors de sa création en 1967, mais de lui permettre de mieux s'adapter aux évolutions qui ont nécessairement eu lieu en plus de cinquante ans. Ont été actualisés les termes devenus obsolètes. Principalement, nous avons réfléchi à la meilleure façon d'impliquer dans l'association les doctorants et nouveaux docteurs, et de permettre l'adhésion des chercheurs sans rattachement institutionnel, ce qui est devenu malheureusement fréquent. Nous proposons notamment d'élargir le bureau de quatorze à seize membres avec deux représentants doctorants ou doctorantes ou jeunes chercheurs, en respectant toujours l'équilibre entre hellénistes et latinistes. La révision des statuts s'est faite en plusieurs

étapes lors des réunions du bureau de façon à soumettre un texte lors de la réunion du comité en janvier dernier. Les représentants des sections ont été largement présents, ce dont nous les remercions vivement, et ont ainsi pu participer à l'amélioration du texte qui leur était proposé. À l'issue de cette séance de travail fructueuse, le Comité a approuvé les nouveaux statuts que le bureau présente aujourd'hui au vote de l'Assemblée générale. Nous remercions les secrétaires de sections pour leur implication, dont témoigne aussi le nombre des adhésions en 2023. Nous avons besoin des forces de chacun et de tous pour relever les défis qui nous attendent.

Enfin, le bureau évolue régulièrement et cette année nous quittent Emmanuèle Caire et Stavroula Kefallonitis, respectivement Présidente et secrétaire de la précédente mandature. Je tiens à les remercier chaleureusement pour le travail accompli alors et pour leur présence lors de cette traditionnelle année de tuilage. Deux nouvelles hellénistes doivent donc entrer dans le bureau et je suis particulièrement heureuse de présenter devant vous aujourd'hui les candidatures de Malika Bastin-Hammou, Pr. à l'Université de Grenoble Alpes, et Manon Brouillet, MCF à l'Université de Picardie Jules Verne. Je serai heureuse aussi, si la modification des statuts est adoptée, de présenter les candidatures de Claire Pérez et d'Halima Benchikh-Hoceline, comme représentantes des doctorants, des doctorantes et nouveaux docteurs dans le bureau.

Ce rapport moral ne peut se clore sans prononcer une nouvelle fois le nom de Marie-Rose Guelfucci, Présidente de l'APLAES de 2016 à 2018, dont l'énergie dévouée nous a toujours accompagnés. Ses collègues, ses étudiants, ses amis ne l'oublient pas et des journées scientifiques en son honneur sont en cours d'élaboration, à Corte, évidemment, et à Besançon, autre évidence, notamment par les soins de Jean Dalbera et Daniel Battesti. Qu'ils en soient ici tous deux vivement remerciés, ainsi que les collègues des Universités de Corte et de Besançon. L'APLAES s'est engagée, lors de la réunion du Comité de janvier, à soutenir ces journées ; elle renouvelle son désir d'engagement avec cœur et conviction.

Laurence Boulègue  
Présidente de l'APLAES

Le rapport est approuvé par 167 voix sur 168 suffrages exprimés, 1 abstention.

## **2. Présentation du rapport financier par C. Brunet, trésorier de l'APLAES**

Mathilde Simon Lencou-Barême et Pedro Duarte procèdent à la vérification des comptes et les déclarent sincères. Le rapport financier est approuvé par 167 voix sur 168 suffrages exprimés, 1 abstention.

## **3. Proposition d'une motion sur la publicité des informations concernant les recrutements**

« Soucieuse de favoriser la transparence dans les procédures de recrutement des enseignants-chercheurs et des enseignantes-chercheuses par les comités de sélection des

Universités et des établissements d'enseignement supérieur, l'APLAES soutient l'initiative de la page collaborative « info recrutement section 8 » qui diffuse les informations relatives à ces recrutements (liste des postes, composition des comités de sélection, dates des réunions de comité, nombre de candidats et candidates auditionnés, classements établis par les comités) »

[https://groupes.renater.fr/wiki/info-recrutements-section8/wiki\\_recrutement\\_2022](https://groupes.renater.fr/wiki/info-recrutements-section8/wiki_recrutement_2022)

La motion est votée à l'unanimité (168 suffrages exprimés).

#### 4. Présentation et vote des nouveaux statuts

Laurence Boulègue présente les nouveaux statuts, déjà approuvés par le comité de janvier. Il s'agit d'actualiser certains termes mais surtout de permettre une ouverture des conditions d'adhésion à l'association ainsi qu'une véritable intégration des doctorants et jeunes doctorant.e.s dont deux représentant.e.s entrent au bureau.

Les modifications, signalées en rouge, concernent les articles suivants :

Article 5 : a) Sont de droit membres actifs, sous réserve de paiement de la cotisation, les professeurs, les maîtres de conférences, les PRAG, PRCE et AGPR, ~~les maîtres assistants, les assistants et assimilés,~~ les doctorants et nouveaux docteurs (ayant soutenu leur thèse depuis moins de 3 ans), les professeurs de Première supérieure et de Lettres supérieures, qui enseignent ou ont enseigné les langues et les littératures grecques ou latines, soit dans l'Enseignement supérieur public français, soit dans les Universités étrangères francophones.

b) Les chargés de cours complémentaires et assimilés, les docteurs en lien avec une unité de recherche peuvent être admis comme membres actifs, à condition de relever de la 8<sup>e</sup> section du CNU et d'être présentés par la section d'établissement ; ils ne sont pas éligibles.

~~« Les membres actifs doivent obligatoirement avoir ou avoir eu leur enseignement principal dans le domaine des langues et littératures anciennes. »~~ : **cette phrase peut être supprimée compte tenu de la situation de certains collèges ;**

ce qui implique aussi la suppression de l'article 1 du point I sur la composition du bureau dans le règlement intérieur : ~~« L'article 5 des statuts est précisé comme suit : les membres actifs doivent obligatoirement avoir leur enseignement principal dans le domaine des langues et littératures classique. »~~

**Article 8 (concernant la composition du bureau)** : il est nécessaire d'ajouter « deux représentants des doctorants et/ou nouveaux docteurs (1 latiniste et 1 helléniste) tel que précisé dans l'article 5a » et d'inclure cette précision dans le point II. 3 du règlement intérieur.

La question « Approuvez-vous la modification des statuts de l'APLAES proposée par le bureau, conformément à celle approuvée par le comité du 14 janvier 2023 ? » est soumise au vote.

Vote à l'unanimité des présents : 165 voix sur 165 suffrages exprimés (S. Orsini ayant dû partir et étant porteuse de 2 procurations)

Les nouveaux statuts sont disponibles sur le site internet de l'association.

## **5. Election du nouveau bureau**

Entrent trois nouveaux membres : Malika Bastin-Hammou, Manon Brouillet et Halima Benchikh-Lehocine. Est officialisé le rôle de Claire Pérez comme représentante des doctorants/nouveaux docteurs, avec Halima Benchikh-Lehocine.

Emmanuèle Caire, ancienne présidente et Stavroula Kefallonitis, ancienne secrétaire de l'association, quittent le bureau après une année de tuiilage. Elles sont vivement remerciées pour leur immense investissement au cours de leur mandat.

### **Collège A grec**

Malika Bastin-Hammou  
Christophe Cusset  
Charles Delattre

### **Collège A latin**

Laurence Boulègue  
Fabrice Galtier  
Charles Guérin

### **Collège B grec**

Nicolas Bertrand  
Manon Brouillet  
Johann Goeken

### **Collège B latin**

Claude Brunet  
Pierre-Alain Caltot  
Anne Sinha

### **Représentants des classes préparatoires**

Véronique Ciréface  
Fabrice Butlen

### **Doctorants/jeunes docteurs**

Claire Pérez  
Halima Benchikh-Lehocine

### **Représentant pour l'Afrique**

Pierre Sarr

Le nouveau bureau est élu à l'unanimité, avec 165 suffrages exprimés, les bulletins ne comportant aucun nom barré.

L'assemblée générale prend fin à 16h30.